


Informations de base	
<b>2008/2094(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire  Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007  <b>Subject</b>  8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span> Budgets		VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires générales		2869	2008-05-26
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		GRYBAUSKAIT Dalia	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/04/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0203 	Résumé
26/05/2008	Publication du projet de budget du Conseil	09904/2008	Résumé
26/05/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/05/2008	Vote en commission		Résumé
30/05/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0203/2008	
04/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0243/2008	Résumé
05/06/2008	Résultat du vote au parlement		
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
05/08/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2094(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Nature de la procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/61864

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE405.929</a>	13/05/2008	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A6-0203/2008</a>	30/05/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T6-0243/2008</a>	05/06/2008	<a href="#">Résumé</a>
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil		<a href="#">09904/2008</a>	26/05/2008	<a href="#">Résumé</a>
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2008)0203</a> 	15/04/2008	<a href="#">Résumé</a>

Acte final	
<a href="#">Budget 2008/0607</a> <a href="#">JO L 208 05.08.2008, p. 0151</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 05/06/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 13 contre et 10 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 4/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement rappelle que ce projet de budget visait uniquement à inscrire dans le budget 2008, l'excédent de l'exercice 2007, soit **1.528.833.290 EUR**. Cet excédent était principalement dû à un sur-enregistrement en recettes de 72.957.868 EUR et à une sous-exécution des dépenses de 1.579.386.212 EUR, ainsi qu'à un solde négatif des échanges monétaires de l'ordre de -123.510.791 EUR.

Le Parlement indique enfin que, par rapport aux années précédentes, la sous-exécution des crédits de paiement a été réduite.

## Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 05/06/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/607/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 5 juin 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à uniquement à inscrire dans le budget 2008, l'excédent budgétaire de l'exercice 2007, soit **1.528.833.290 EUR**.

## Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 26/05/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 16 avril 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 4 au budget général 2008 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2007.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2007 indique un **excédent de 1.528.833.290 EUR** qui résulte:

a) d'un sur-enregistrement des recettes (72.957.868,80 EUR) qui est ventilé, par titre, de la manière suivante:

1. Ressources propres: - 44.213.023,09 EUR ;
3. Excédents, soldes et ajustements: - 1.803.949,63 EUR ;
4. Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires: - 17.788.979,58 EUR ;
5. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions: 64.174.769,55 EUR ;
6. Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires: 21.846.419,43 EUR ;
7. Intérêts de retard et amendes: 34.275.928,78 EUR ;
8. Emprunts et prêts: 8.351.122,22 EUR ;
9. Recettes diverses: 8.115.581,12 EUR.

b) d'une sous-exécution de crédits de paiement (**1.579.386.212,59 EUR**) qui se répartit comme suit par rubrique du cadre financier:

1. Croissance durable: 496.303.313,18 EUR ;
2. Conservation et gestion des ressources naturelles: 414.237.722,81 EUR ;
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice: 151.134.747,57 EUR ;
4. L'UE en tant que partenaire mondial: 303.712.113,70 EUR ;
5. Administration (toutes institutions): 213.998.315,33 EUR.

c) d'un solde négatif des échanges monétaires (- **123.510.791,35 EUR**).

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget général.

Le 26 mai 2008, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 4/2008, tel que proposé par la Commission et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. 9904/08 ADD 1).

## Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 15/04/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif 4 (APBR) au budget général de l'Union pour l'exercice 2008, en vue de budgétiser l'excédent budgétaire de 2007.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n° 4/2008 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007.

Cet excédent se monte à 1.528.833.290 EUR (si l'on exclut le solde net vis-à-vis de l'AELE-EEE) et devra être inscrit au budget 2008.

L'enregistrement de l'excédent peut être analysé de la manière suivante:

- Recettes de l'exercice : 117.562.980.129,91 EUR
- Paiements sur crédits de l'exercice : -113.027.971.812,19 EUR
- Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1 : -3.114.011.336,73 EUR
- Crédits AELE reportés de l'exercice : -2.103.751,46 EUR

-

- Annulation de crédits inutilisés reportés de l'exercice N-1 : 246.263.210,47 EUR
- Différences de change de l'exercice : -123.510.791,35 EUR
- **Résultat de l'exécution du budget 2007 : 1.541.645.648,65 EUR**

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour chaque État membre sera également influencée par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres (RPT, TVA et RNB), y compris celle du montant de la correction britannique.